

MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021 A 20H00**

PRESENTS : Mesdames Marie-Jeanne DABADIE, Anne DE CASTRO, Philomène BOURGEOIS, Françoise RENARD, Cécile FOMBARON, Jacky CHALANCON, Nelly MAILLOT, Sophie MACCAGNO, Catherine TROUILLET et Messieurs Thierry FEUGIER, Michel CHALOIN, Jean-Luc TOURNIER, Jean-Pierre PERROT, Christophe MOCELLIN, Alain FUSTIER, Joseph ROMERA.

ABSENTS EXCUSÉS : Didier DEZANDRE, Alexandre MATRAIRE, Sandrine MARCHAND.

POUVOIRS :

Monsieur Alexandre MATRAIRE donne pouvoir à Madame Marie-Jeanne DABADIE, Madame Sandrine MARCHAND donne pouvoir à Monsieur Joseph ROMERA.

Madame Catherine TROUILLET est désignée comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 20 H 00,

Madame le Maire, après avoir fait l'appel des conseillers, déclare la séance ouverte.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 Novembre 2021 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 29/11/2021.

1. Suspension du repos dominical / Dimanche 2022 : Avis du Conseil Municipal

Des commerces étant implantés sur notre Commune, le Maire sollicite l'avis du conseil municipal concernant l'ouverture en 2022 des dimanches suivants de 9H00 à 19h30, à savoir :

- Dimanche 06 Novembre,
- Dimanche 27 Novembre,
- Dimanche 04 Décembre,
- Dimanche 11 Décembre,
- Dimanche 18 Décembre,

Voté Pour : 16, Abstention : 1, Contre : 1

2. Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits inscrits au cours de l'exercice 2021 Commune

Considérant la nécessité de continuer les opérations d'investissement dès le début de l'année 2022, autorisation est donnée à Madame le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits inscrits au cours de l'exercice 2021 soit :

Chapitre 21 : 77 657.30 €

Chapitre 23 : 149 000.00 €

Voté à l'unanimité.

3. Tarif 2022 :

Madame Anne DE CASTRO, adjointe vie associative informe le Conseil Municipal des modifications apportées à la grille des tarifs concernant la salle Multi-Activités et l'augmentation du prix de la prestation option ménage. Pas de changement pour le tarif du cimetière. **Voté Pour : 17, Abstention : 1, Contre : 0**

4. Mise en application du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P)

Monsieur Jean-Luc TOURNIER, adjoint aux Ressources Humaines informe le Conseil Municipal que la commune doit mettre en place un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P) avant le 01/01/2022. Il explique que suite à plusieurs réunions de travail avec les membres de la commission Ressources Humaines, des objectifs ont été défini pour faire évoluer le régime indemnitaire.

Le régime indemnitaire sera composé de deux parts : une part fixe IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) qui sera versée mensuellement et une part variable C.I.A (Complément Indemnitaire Annuel). Les montants maximums annuels de l'IFSE et du C.I.A applicables à chaque grade seront fixés par arrêtés ministériels. **Voté à l'unanimité.**

5. Dénomination de voiries :

Toute habitation doit être identifiée géographiquement ; il est demandé au Conseil Municipal de créer le nom de la rue Lucie AUBRAC afin que le cadastre puisse faire figurer ces noms au plan cadastral. **Voté à l'unanimité.**

6. Plan triennal réfection de la voirie 2^{ème} tranche : choix de l'entreprise suite au marché à procédure adaptée :

Monsieur Michel CHALOIN, adjoint aux travaux rappelle le plan triennal « réfection de la voirie », les travaux de la première tranche ont été faits cette année. Il informe les membres présents que début novembre nous avons sollicité cinq entreprises pour la 2^{ème} tranche et que trois entreprises ont répondu à la consultation.

Entreprise	HT	TTC
CHEVAL TP	63 993.50 €	76 792.20 €
ROUTIERE CHAMBARD	62 635.50 €	75 162.60 €
COLAS	59 505.00 €	71 406.00 €

Après l'analyse des offres reçues, la proposition de l'entreprise COLAS a été retenue par la commission travaux du 08 décembre dernier pour un montant de **59 505.00 € HT soit 71 406.00 € TTC. Voté à l'unanimité.**

7. Approbation de la convention de conseil et d'assistance pour l'année 2022 avec le Cabinet d'Avocats FESSLER JORQUERA & ASSOCIÉS :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention de conseil et d'assistance du Cabinets d'Avocats FESSLER JORQUERA & ASSOCIÉS. Celle-ci a pour objet conseil et assistance, la mission de l'avocat consistera à accomplir au choix de la commune, tout ou en partie des diligences prévues dans la convention. **Voté à l'unanimité.**

8. Demandes de subventions PLAN ÉCOLE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux du PLAN ÉCOLE nous pouvons solliciter des subventions auprès du Territoire d'Énergie Isère (TE38), ADEME, Agence de

(CRTE), FEDER. Le cabinet d'architecte va nous préparer pour la constitution de ces demandes le montant des travaux éligibles pour chacun des organismes. **Voté à l'unanimité.**

9. Validation des devis de sécurisation du clocher de l'église :

Monsieur Michel CHALOIN, adjoint aux travaux, rappelle à l'assemblée la demande de subvention de subvention votée lors du Conseil Municipal du 18 octobre dernier.

Il présente les derniers devis étudiés et retenus par la commission travaux du 08 décembre prochain.

<u>Noms des Entreprises</u>	<u>Montant H.T.</u>	<u>Montant T.T.C</u>
GLENAT Restauration du bâti ancien Rue Sablière de la Condamine 38160 Saint Romans Travaux de sécurisation du clocher	4 840.00 €	5 808.00 €
Menuiserie CHARBONNIER MOUNIER 38 Route de Grenoble Z.I La Maladière 38160 Saint Sauveur Fourniture et pose de 4 échelles de meunier	4 634.00 €	5 560.80 €
BOURGUIGNON PRO PLAGES DAL'ALU 277 D Rue du Stade 38160 Saint Romans Habillages aluminium des bandeaux bois	6 404.58	7 685.50
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	15 878.58 €	19 054.30 €

Validation des travaux de sécurisation du clocher de l'Église pour un montant de **15 878.58 € HT soit 19 054.30 € TTC. Voté à l'unanimité.**

Points divers :

➤ **La Plume Salvérienne :**

La plume Salvérienne sera distribuée à la fin du mois avec le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), support qui permet d'identifier, de recenser et de cartographier les risques encourus sur la commune.

➤ **Document Unique d'Évaluation Des Risques (DUER) :**

Le document unique d'évaluation des risques (DUER) est en cours de création. Celui-ci listera tous les risques professionnels encourus par les agents et les actions de prévention et de protection qui en découlent. L'évaluation des risques professionnels relève de la responsabilité du Maire, et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé de ses agents.

➤ **Groupe de travail « Patrimoine » :**

Madame le Maire rappelle l'appel à candidature de membres extérieurs au conseil municipal qui sera lancé dans l'édition de La Plume de décembre prochain pour la mise en place de ce groupe de travail « Patrimoine ». Elle rappelle la composition du groupe d'élus inscrits : Alexandre MATRAIRE, Thierry FEUGIER, Anne DE CASTRO, Philomène BOURGEOIS, Michel CHALOIN et Jean-Luc TOURNIER et Marie-Jeanne DABADIE. Se sont proposés d'intégrer ce groupe de travail Madame Jacky CHALANCON et Monsieur Joseph ROMERA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10.

Le secrétaire de séance,
Catherine TROUILLET



Le Maire,
Marie-Jeanne DABADIE



